PLAN VIGIPIRATE : NIVEAU VIGILANCE RENFORCÉE

Plan vigipirate : vigilance renforcée. Consulter le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'UVSQ.

La posture Vigipirate « Été - Automne 2026 » prend effet à compter du 22 juin 2026. A ce titre, les mesures de la posture « Hiver-Printemps 2026 » sont reconduites. Une attention particulière est portée à la menace cyber mais également aux risques d'attaque et de captation par drone.

Le document de présentation de ce nouveau plan VIGIPIRATE est disponible au téléchargement.

Cette nouvelle posture met l'accent sur la nécessité d'assurer la sécurisation des sites afin de garantir la protection des personnels et usagers (contrôle des accès, mise en place et conformité des systèmes de vidéoprotection sur les sites afin de prévenir les intrusions, audit de sûreté des bâtiments, contrôle renforcé des accès en Zone à Régime Restrictif...)

> logogrammes vigipirate (PDF)
plaquette vigipirate - 1 Mo, PDF">> plaquette vigipirate (PDF)
réagir à une attaque chimique - 775 Ko, PDF">> réagir à une attaque chimique (PDF)
Drones : règles et mesures de prévention - 259 Ko, PDF">> Drones : règles et mesures de prévention (PDF)

DÉZOOMER | 100 %100 % | ZOOMER
PAGE PRÉCÉDENTE | Page courante 1 / 1 | PAGE SUIVANTE
Télécharger